

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

LA PRÉSIDENTE

Madame Élisabeth BORNE Ministre de la Transition écologique et solidaire 246 boulevard Saint-Germain 75007 PARIS

Paris, le 10 avril 2020

Réf: AFFECO\_2020\_69

Madame la Ministre,

Mardi 7 avril, vous avez bien voulu accepter d'être auditionnée en visioconférence devant de la commission des Affaires économiques, sur les conséquences de la pandémie de covid-19 sur notre politique énergétique et climatique.

Au nom de l'ensemble des commissionnaires, nous tenions à vous renouveler chaleureusement nos remerciements.

À cette occasion, vous avez fait part de votre intérêt pour les travaux de suivi engagés par notre commission dans ce contexte de crise, indiquant devant les Sénateurs qu'il est « utile et important de répondre à vos interrogations et d'entendre vos retours du terrain ».

Au-delà de l'adoption des habilitations à légiférer par ordonnance, il nous paraît en effet indispensable que le Parlement, et singulièrement le Sénat, continuent leurs travaux et soient force de propositions.

C'est à cette seule condition que nous pourrons aboutir à des solutions consensuelles pour surmonter la crise, qui est non seulement sanitaire, mais aussi économique, et de surcroît énergétique.

Depuis son lancement au début du mois d'avril, la cellule « Énergie » de notre commission a entamé un large programme d'auditions, sollicitant l'ensemble des acteurs concernés : fournisseurs, distributeurs et transporteurs d'énergie, représentants des filières du nucléaire, du pétrole et des énergies renouvelables, professionnels de la rénovation énergétique, autorités nationale et européenne, chercheurs.

Forts de ces échanges, nous souhaiterions vous communiquer les **sept principaux points de vigilance** que nous identifions à ce stade :



<u>1.</u> Plusieurs difficultés perdurent pour les **énergéticiens**.

Tout d'abord, s'ils réussissent à fournir, distribuer et transporter de l'énergie, grâce à leurs plans de continuité d'activité, beaucoup déplorent le manque d'équipements de protection sanitaire.

Par ailleurs, la chute du prix de l'énergie érode leur rentabilité et donc leur investissement.

Enfin, leur trésorerie est directement touchée par deux mesures, issues de la loi dite « d'urgence sanitaire » : le report ou l'étalement des factures d'énergie et l'allongement de la « trêve hivernale », qui interdit sur cette période la coupure de ces énergies ou la réduction de leur puissance en cas d'impayés.

Le Gouvernement a-t-il évalué l'impact financier de cette dernière mesure sur les fournisseurs d'énergie? Envisage-t-il de faire supporter son coût à l'État, au titre de la solidarité nationale?

2. S'agissant de l'énergie nucléaire, les enjeux sont lourds.

En premier lieu, le groupe EDF juge nécessaire une remise à plat de son programme d'arrêt de tranches, car les mesures de confinement empêchent les opérations de maintenance.

Pour ce qui concerne le mécanisme de l'accès régulé à l'énergie nucléaire historique (Arenh), certains fournisseurs alternatifs souhaitent activer la « clause de force majeure », un recours étant pendant à l'encontre de la délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 26 mars dernier.

Enfin, **les grands chantiers liés au nucléaire** — le projet de réorganisation dit *« Hercule »*, la nouvelle régulation économique du nucléaire existant, le programme de renouvellement du parc nucléaire — **sont en suspens.** 

Le Gouvernement entend-il accompagner le groupe EDF dans le recalibrage du programme d'arrêt de tranches ? Disposez-vous d'éléments plus précis sur le calendrier de l'éventuelle reprise des chantiers précités ?

<u>3.</u> Dans le **secteur pétrolier**, certains opérateurs sont très fragilisés.

Les petites et moyennes entreprises intervenant dans la distribution et la livraison de carburants, et notamment les stations-service du réseau routier secondaire, sont très exposées au risque de crédit-client et, partant, de faillite, sans être toujours éligibles au fonds de solidarité en faveur des entreprises.



Quant aux biocarburants, pour surmonter la chute de leurs ventes, parallèle à celle du gazole et de l'essence, ils doivent être accompagnés dans la diversification de leurs activités — la production de gels hydroalcoolique ou glycérique notamment — et face au risque d'importations massives — en particulier nord et sud-américaines.

Le Gouvernement envisage-t-il de prendre des mesures pour soutenir ces secteurs? L'éligibilité des petits détaillants de carburants, et notamment des stations-service, au fonds de garantie sera-t-elle facilitée? Par ailleurs, envisagez-vous de mettre en œuvre les « facilités de paiement des taxes énergétiques » pour les stations-service et les « mesures pour limiter les importations » de biocarburants que vous avez évoquées devant la commission?

<u>4.</u> Pour ce qui est des **énergies renouvelables**, les pétitionnaires ont besoin du maximum de souplesse.

## Pour les projets existants, certains d'entre eux attendent :

- <u>l'ajustement des délais de l'ensemble des autorisations ou décisions applicables aux projets d'EnR</u>, au-delà des « *autorisations de travaux* » et des « *délais de raccordement* » que vous avez indiquées ;
- <u>un plus large aménagement des dispositifs de soutien financier</u>, à l'instar du gel des tarifs d'achat dont bénéficient les installations photovoltaïques de moins de 100 kilowatts, depuis un arrêté du 30 mars dernier.

## Pour les projets à venir, certains pétitionnaires souhaitent :

- <u>une révision plus complète du calendrier des appels d'offres</u>, audelà notamment du report d'un mois annoncé pour la petite hydroélectricité, une partie du solaire et l'autoconsommation ;
- <u>une sécurisation du financement des EnR</u>, le compte d'affectation spéciale *Transition énergétique*, encore actif cette année, étant abondé par 6,3 Mds d'euros de taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), dont le produit va chuter.

## Enfin, des difficultés spécifiques affectent certains secteurs :

- dans la <u>filière biogaz</u>, des problèmes dus à l'approvisionnement des méthaniseurs en bio-déchets peuvent exister ;
- on signale également des difficultés liées à la poursuite des activités forestières dans la filière bois-énergie.

Entendez-vous prendre des mesures supplémentaires pour lever les obstacles ? En particulier, comptez-vous « fractionner les appels d'offres », comme vous l'avez envisagé ?

<u>5.</u> S'agissant de la **rénovation énergétique**, les professionnels du secteur attendent du Gouvernement : d'une part, de lever les



ambiguïtés du « Guide de préconisations de sécurité sanitaire », publié le 2 avril dernier ; d'autre part, de renforcer les certificats d'économies d'énergie (C2E), au-delà des mesures prises par deux arrêtés du 25 mars dernier.

Le Gouvernement entend-il aller plus loin que l'édiction de ce guide ? Pourquoi ne pas proroger sur plus d'un an les dispositifs « coup de pouce », pour offrir davantage de visibilité aux professionnels, et revaloriser la prise en charge de l'isolation des planchers, pour favoriser le pouvoir d'achat des ménages ?

**<u>6.</u>** Sur le plan de la **précarité énergétique**, les chèques énergie focalisent l'attention.

La campagne d'acheminement en cours des chèques énergie, avec le groupe La Poste, suscite des inquiétudes.

Surtout, leur montant, qui va de 48 à 277 €, est bien trop faible pour permettre le financement des dépenses auxquelles il donne droit, en particulier celles liées à la rénovation énergétique.

Le Gouvernement envisage-t-il d'instituer un dispositif de suivi de cette campagne d'acheminement? Pourquoi ne pas rehausser le montant des chèques, eu égard au contexte de crise?

<u>7.</u> Enfin, pour ce qui concerne notre **stratégie énergétique**, des points d'incertitude demeurent.

Vous avez indiqué que la publication des ordonnances prévues par la loi dite « Énergie-Climat » pourrait être « décalée de plusieurs mois », ainsi que le permet l'article 14 de la loi d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Vous nous avez apporté des précisions utiles sur les ordonnances portant sur les fermetures des centrales à charbon et l'hydrogène.

Pouvez-vous nous apporter les mêmes précisions pour les ordonnances relatives à la réforme du contentieux devant la CRE, la transposition du « *Paquet d'hiver* » européen et l'harmonisation du code de l'énergie avec le code de la construction et de l'habitation ?

Pour ce qui concerne la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), vous avez précisé « maintenir le cap » mais « regarder, dans les prochains mois, comment réajuster les dispositifs, aux plans national et européen ».

Pouvez-vous nous indiquer quand ces documents seront publiés et s'ils seront modifiés pour tenir compte de la crise ?



Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ces différents points de vigilance, ainsi que des éléments de réponse que vous pourrez nous faire parvenir.

La cellule « Énergie » et, plus largement, notre commission, sommes à votre disposition pour poursuivre ces échanges qui, nous en avons la conviction, sont précieux pour éclairer, dans ce contexte si particulier, nos entreprises, nos élus locaux et nos concitoyens.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Sophie PRIMAS

Daniel GREMILLET

Roland COURTEAU

**Daniel DUBOIS**